

## Convention Simplifiée de Formation professionnelle (Articles L.6353-1 à 2 R.6353-1)

Entre les soussignés

Atout France, Agence Française de Développement Touristique, groupement d'intérêt économique créé le 19 mai 2009 à la suite du GIE Maison de la France, enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 75 55 93 475 auprès du préfet de région d'Île de France

Et

Désignation de l'organisme : .....

Représenté par : .....

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

### Article 1 : objet de la convention

Atout France organise la formation : **prendre en main l'IA pour le tourisme : de la découverte à l'action**

L'IA générative s'est installée dans les pratiques professionnelles du tourisme à une vitesse que peu anticipaient. Aujourd'hui, la question n'est plus *faut-il s'y mettre ?* mais *comment en tirer vraiment parti, sans se perdre dans la masse des outils ?*

Cette formation de 2 jours vous donne un cadre clair, une méthode éprouvée et des outils immédiatement opérationnels. Vous repartez avec une pratique ancrée, une boîte à outils exclusive de Custom GPTs conçus pour les métiers du tourisme, et la capacité à gagner du temps dès le lendemain sur vos tâches quotidiennes.

### Objectifs de la formation

- Comprendre le fonctionnement et l'écosystème des IA génératives appliquées au tourisme, pour choisir les bons outils selon ses missions et anticiper les évolutions du secteur
- Construire des prompts efficaces adaptés à ses situations professionnelles, en appliquant la méthode id-rezo pour produire des résultats fiables et immédiatement utilisables
- Prendre en main les principaux outils IA sur des cas métier concrets en adoptant une posture responsable, pour faire de l'IA un levier d'innovation durable dans sa structure

### Public attendu

- Tout professionnel du tourisme souhaitant prendre en main les outils IA génératifs
- Collaborateurs d'offices de tourisme, agences de développement, comités départementaux et régionaux du tourisme
- Chargés de mission, conseillers en séjour, chargés de communication et de promotion, personnels administratifs

### Prérequis

- Une certaine aisance avec l'usage des outils web
- Sensibilité aux métiers du marketing et de la communication touristique

### Méthodes et moyens pédagogiques

- La formation repose sur une approche très opérationnelle (75 % de pratique) et centrée sur l'utilisateur. La progression pédagogique structurée alterne des apports théoriques courts et des ateliers pratiques dont la complexité croît progressivement au fil du parcours.
- Support PowerPoint pour la partie théorique, transmis intégralement aux stagiaires

- Méthode id-rezo avec un jeu de couleurs pour construire et adapter les prompts de manière visuelle et intuitive
- Fiches techniques structurées pour chaque atelier, intégrant le découpage de la pensée, les prompts et les variables clés
- Boîte à outils exclusive de Custom GPTs id-rezo que les stagiaires conservent après la formation
- Centre de ressources partagé avec plus de 60 fiches techniques adaptées aux métiers du tourisme
- Mises en situation basées sur des cas pratiques issus de la réalité professionnelle des stagiaires
- Coaching personnalisé pour chaque stagiaire et mises en commun favorisant l'intelligence collective
- Accès direct aux plateformes IA (ChatGPT, Gemini, Claude, Vibe) pour une pratique en temps réel

### **Modalités d'évaluation et de suivi**

**Positionnement** : un questionnaire de positionnement est envoyé préalablement à la formation à tous les stagiaires, permettant d'identifier leur niveau sur chaque objectif et leurs attentes spécifiques. Il constitue le baromètre T0 de la formation et permet d'adapter les ateliers aux profils réels du groupe.

**Les acquis** : ils sont évalués en continu tout au long de la formation par un suivi individuel des résultats des ateliers pratiques. En fin de formation, un quiz en ligne permet de mesurer les compétences acquises sur les trois objectifs. La satisfaction des participants est évaluée par deux questionnaires : l'un immédiatement après la formation, l'autre dans un délai maximum de 6 mois.

**La satisfaction** est évaluée dès la fin de la formation.

### **Moyens matériels et technologiques**

#### **Équipements requis**

- Un ordinateur, une connexion internet haut débit
- Un casque audio et un bon micro sont recommandés pour plus de confort
- La possibilité d'utiliser 2 écrans sera particulièrement appréciée lors des ateliers

#### **Comptes IA à ouvrir avant la formation**

- <https://openai.com/> pour ChatGPT (compte payant conseillé pour l'accès à ChatGPT 5 et aux fonctionnalités avancées : 20 \$/mois)
- <https://gemini.google.com> via un compte Gmail pour Gemini
- <https://claude.ai> pour Claude
- <https://vibe.mistral.ai> pour Vibe (solution française)
- <https://notebooklm.google.com> (compte Google)

**Dates** : jeudi 8 et vendredi 9 octobre 2026, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

**Durée** : 14 heures

**Format** : à distance

**Déroulement du stage** : apports théoriques et méthodologiques, ateliers pratiques (sur les cas des participants), supports visuels, supports pédagogiques pour chaque participant.

**Type d'action de formation** article L.6353-1 à 11 du code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances.

**Formateur** : Benoit DUDRAGNE

**Programme** : joint en annexe

### **Article 2 : Effectif formé**

Atout France accueillera la(les) personne(s) dont le prénom, nom et fonction, suivant :

.....  
.....

### Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :  
Cochez la case selon le statut de l'employeur du participant : adhérent ou non adhérent.

Adhérent Atout France : frais de formation

995,00 € HT X ..... = ..... €  
199,00 € (TVA 20 %) X ..... = ..... €  
1 194,00 € TTC X ..... = ..... €

Non adhérent Atout France : frais de formation

1 243,00 € HT X ..... = ..... €  
248,60 € (TVA 20 %) X ..... = ..... €  
1 491,60 € TTC X ..... = ..... €

### Article 4 : Facturation et modalités de règlement

Le règlement de votre inscription doit nous parvenir **AVANT** la date de la formation. Pour les collectivités : l'inscription a valeur de *service fait*. Merci de nous adresser un justificatif du règlement : avis de mandatement, de virement, etc.

Les formations entrent dans le cadre de la formation continue. Leur coût financier peut être pris en charge par l'OPCO auprès duquel l'organisme du bénéficiaire de la formation cotise.

Le bénéficiaire devra s'assurer d'être pris en charge par l'organisme dont il dépend.

Une facture vous est adressée dans les meilleurs délais suite à votre inscription. Elle est libellée à l'attention de l'organisme mentionné en page 1 de la convention sauf précision ci-dessous. Merci de préciser le nom et coordonnées précises de l'OPCO à facturer : .....

.....  
.....

Toute facture émise à l'attention d'un organisme ne pourra en aucun cas être annulée et libellée ultérieurement à l'attention d'un autre organisme. Dans l'hypothèse où l'organisme payeur ne saurait prendre en charge la formation, le participant s'engage à régler le coût total de la journée ou à annuler son inscription dans les délais requis et précisés ci-dessous.

### Article 5 : Accessibilité

En cas de mobilité réduite d'un inscrit, qui nécessite une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, afin de mettre en place les dispositions nécessaires, par mail avant jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2026, à [isabelle.chevassut@atout-france.fr](mailto:isabelle.chevassut@atout-france.fr)

### Article 6 : Dédit et abandon

Toute annulation de participation devra être signifiée par courriel à [isabelle.chevassut@atout-france.fr](mailto:isabelle.chevassut@atout-france.fr) au plus tard jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2026, à **17h00**. Pour toute annulation après cette date, vous pouvez vous faire remplacer en communiquant, par courriel, le(s) nom(s) et coordonnées du (des) remplaçant(s). Passé ce délai, les droits d'inscription resteront acquis ou dus à Atout France.

### Article 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Paris, le .....

Pour l'organisme

**Signature, nom et qualité du signataire**

.....  
.....

**Cachet de l'organisme**

Pour Atout France

**Adam OUBUIH**  
**Directeur Général**

Pour ordre  
Philippe MAUD'HUI  
Directeur Observation, Qualité et  
Développement Durable